

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2020-016/PR/MERN portant annulation de l'arrêté n° 2017-193/PR/MERN accordant l'exploitation du gypse de la Région d'Ali-Sabieh à la société "Cimenterie ARREY".

n° 2020-016/PR/MERN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES  
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication  
19 janvier 2020

Numéro JO  
n° 2 du 30/01/2020

Date du numéro  
30 janvier 2020

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°51/AN/09/6ème L du 1er juillet 2009 portant Code de l'Environnement

**VU**La Loi n°134/AN/II/6ème L du 1er août 2012 portant adoption du Code de Commerce de Djibouti

**VU**La Loi n°42/AN/14 du 25 juin 2014 portant réorganisation du Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles

**VU**La Loi n°138/AN/16 du 23 juillet 2016 portant Code Minier

**VU**Le Décret n°2019-194/PR/MERN du 28 juillet 2019 portant modèle des cahiers des charges

**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des membres du Gouvernement

**VU**L'Arrêté n°2019-125/PR/MERN du 28 juillet 2019 fixant l'application des dispositions relatives aux rapports trimestriels et annuels

SUR Proposition du Ministre de l'Énergie chargé des Ressources Naturelles.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Est annulé l'Arrêté n°2017-193/PR/MERN accordant l'exploitation du gypse de la Région d'Ali-Sabieh à la Société "Cimenterie ARREY".

---

**Article 2**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**